

PROCOLES D'URGENCE

Objectifs

- Savoir rédiger les protocoles d'urgence à appliquer en cas de détresse ou urgence médicale dans un service de santé au travail
- Mettre à jour les protocoles existants
- Comprendre et assurer la mise à jour permanente de ces protocoles
- Être en capacité d'appliquer les protocoles du service de santé au travail

Prérequis

Être médecin ou infirmier(e) du travail

Disposer avant la formation, de protocoles d'urgences qui seront analysés et serviront de base de travail

Conditions d'inscription

Inscription d'un groupe de 8 personnes maximum :

- En nous contactant par mail à info@iresu.fr
- En utilisant le formulaire de demande de formation PROTOCOLES

Lieu de la formation

Au sein de l'entreprise

Tarifs

Inscription d'un groupe : 2 844 € TTC (2 370 € HT)

Compétences visées

- Savoir rédiger un protocole d'urgence pour les médecins
- Savoir participer à la rédaction de ce protocole pour les infirmier(e)s
- Savoir appliquer ces protocoles pour ces catégories professionnelles
- S'assurer de l'adéquation entre les connaissances, les protocoles, le matériel médical et les capacités à effectuer les gestes médico techniques nécessaires.

Méthodologie et supports pédagogiques

- Analyse préalable des protocoles existants et vérification de leur conformité avec les recommandations en vigueur (sociétés savantes, HAS)
- Discussion commune de chaque protocole et validation commune de la nouvelle version
- Analyse rapide de l'adéquation connaissances, protocoles, matériel médical
- Cette formation est essentiellement basée sur les échanges et mises à jour des connaissances scientifiques

Modalités d'évaluation

- Présence et assiduité aux 7h de formation
- Participation active et validation en continu par le(s) formateur(s)

PROTOLES d'urgence

Programme 2026 - 2027

Objectifs

- Savoir rédiger les protocoles d'urgence à appliquer en cas de détresse ou urgence médicale dans un service de santé au travail
- Mettre à jour les protocoles existants
- Comprendre et assurer la mise à jour permanente de ces protocoles
- Être en capacité d'appliquer les protocoles du service de santé au travail

Programme de la journée

- En amont : Analyse préalable des protocoles existants
- Présentation des protocoles actuels par l'équipe de santé au travail
- Rappel des éléments structurants les protocoles
- Discussion de chaque protocole, révision de la version actuelle. Ajouts, modifications
- Étude des algorithmes quand applicables
- Nouvelles recommandations quand applicables
- Revue rapide du matériel médical
- Évaluation et validation finale des protocoles

.Intervenants

Responsable pédagogique : Dr Michel Baer

Agnès Baer est la référente handicap : agnes.baer@iresu.fr

Assistance technique et pédagogique : 01 84 19 28 75

Médecin spécialiste en médecine d'urgence ou anesthésiste réanimateur

Avec une expérience professionnelle dans la prise en charge de patients critiques et une aptitude à la pédagogie